

Sujet 16.

Les combats de la Résistance et la refondation républicaine après la Libération en France, 1944-1946

◆ **Problématique**

La « Résistance » est le « non-consentement » à l'Occupation et au régime de Vichy

Face au traumatisme de l'été 1940 – la France est occupée par l'Allemagne nazie et soumise au régime de Vichy qui rompt avec la République –, les résistants français sont d'abord mus par le désir de chasser l'Occupant, mais c'est surtout à partir de l'été 1941 (entrée des communistes dans la Résistance), que la lutte contre Vichy et la réaffirmation de l'idée républicaine deviennent une priorité. À l'extérieur, la France Libre de de Gaulle, créée à partir de l'appel du 18 Juin 1940, fait de la restauration d'une armée française et de la République son principal objectif. Tout se passe comme si, durant les « années noires » (J.-P. Azéma), de 1940 à 1944, la défense de la République s'était repliée dans la Résistance. Les années d'occupation sont scandées par des manifestations patriotiques organisées par la Résistance pour affirmer l'attachement aux valeurs républicaines, surtout après 1942 (on distribue des tracts, les journaux clandestins dénoncent la suppression des libertés, on appelle à manifester, on fête le 14 juillet ou on célèbre le 11 novembre alors que cela est interdit). Sur ce thème, les maquis qui ont grossi les effectifs résistants à partir de la fin 1942 ont joué un rôle important. Après quatre ans d'occupation, en août 1944, quand le GPRF s'installe dans Paris libérée, l'idée républicaine est re-légitimée, l'autorité de l'État républicain est restaurée. Mais les résistants refusent de revenir à la III^e République qui est discréditée.

À la Libération, la refondation de la République française

La Libération est l'occasion d'une rénovation de l'idéal républicain. Suivant le « programme du CNR » (mars 1944), de grandes réformes sont réalisées (vote des femmes, sécurité sociale) visant à faire une République démocratique et sociale.

Au plan politique, les élections législatives de 1945 marquent un déplacement des forces politiques vers la gauche avec effacement de la droite et déclin des partis de gouvernement de la III^e République. Les mouvements issus de la Résistance dominés par les socialistes et les communistes s'affirment. Mais le retour du parlementarisme entraîne celui du jeu des partis et aboutit, loin des idéaux d'unanimité de la résistance, à l'établissement d'une IV^e République proche de la III^e qui inaugure toutefois, par une application partielle du programme du CNR, une période plus démocratique et sociale, et l'État providence. Comment la Résistance a-t-elle pu défendre les idéaux républicains et conduire à la refondation de la République après les années noires ?

● Mise au point

I. À la Libération, le GPRF, présidé par de Gaulle, rétablit l'autorité de l'État et refonde la République

- **Juin 1944-janvier 1946, De Gaulle restaure l'autorité de l'État et assure une transition démocratique**

À la Libération de Paris (19-25 août 1944), de Gaulle installe le GPRF (Gouvernement provisoire de la République française), issu de la France Libre dans la capitale et refuse de proclamer la République parce qu'il estime que la France Libre en a représenté la continuité, d'autant qu'un texte de 1884 interdit de remettre en cause la forme républicaine du gouvernement en France. Les acclamations des 2 millions de Parisiens rassemblés sur les Champs-Élysées (25 août) lui valent légitimation démocratique alors qu'il n'est pas élu. Les États-Unis, qui souhaitent occuper la France militairement, s'inclinent et reconnaissent le GPRF en septembre 1944. C'est donc de Gaulle, « homme providentiel », qui incarne la nation jusqu'en janvier 1946 puisqu'aucune consultation électorale n'est possible tant que les prisonniers de guerre, les requis du STO et les déportés ne sont pas revenus et que tout le pays n'est pas libéré. Dès la période qui suit le débarquement de Normandie (6 juin 1944), de Gaulle impose l'autorité du GPRF sur l'ensemble du territoire en nommant des commissaires de la République (préfets), pour remplacer les préfets de Vichy. Dans certaines régions qui se sont libérées seules (Sud-Ouest, Centre), De Gaulle soumet les CDL (Comités de Libération) qui assurent l'administration départementale avec des milices armées (2 millions d'hommes), souvent communistes, parce qu'on peut craindre un projet communiste de coup d'État. Finalement le PCF accepte de se désarmer et de s'intégrer au système républicain en janvier 1945. Face à l'épuration sauvage (des « jugements du peuple », prononcés de manière improvisée par les Résistants de juin à septembre 1944, ont conduit à l'exécution de 9 000 personnes, parmi ceux qui ont aidé de façon notoire

l'Occupant, des délateurs, ou des responsables de Vichy et de la Milice), De Gaulle restaure les bases d'une justice républicaine en instaurant des tribunaux réguliers : une Haute Cour de justice pour les dirigeants ; des cours de justice ordinaires et des cours martiales (militaires) pour juger des actes commis depuis juin 1940. Au total un peu moins de 800 condamnations à mort sont prononcées légalement (pour trahison, intelligence avec l'ennemi, atteinte à la sûreté de l'État et à l'égalité républicaine (marché noir)), ce qui était prévu dans le programme du CNR (Partie I).

- **La refondation républicaine**

Sur le plan des pouvoirs publics, le GPRF s'emploie à restaurer la légalité républicaine. L'ordonnance du 21 avril 1944 sur « l'organisation des pouvoirs publics à la Libération » prévoit que « le peuple décidera souverainement de ses futures institutions », le droit de vote étant étendu aux femmes et aux militaires professionnels. Mais il faut attendre que tous les « absents » soient revenus et que le territoire soit entièrement libéré pour procéder à des consultations électorales nationales. Par ailleurs, De Gaulle annule les lois de Vichy (pas toutes) et rétablit les lois de la République (pas la III^e République, discréditée). Les élections municipales en avril-mai 1945 sont les premières consultations populaires depuis que la guerre avait commencé. Elles marquent la refondation de la République dans les départements libérés. Ces élections sont d'autant plus importantes qu'elles ont l'appui des masses et qu'est en vue la réalisation du programme du CNR. Lors de ces élections, les femmes exercent pour la première fois le droit de vote.

II. Le nouveau politique fondé sur les idéaux de la Résistance échoue, mais la IV^e République renouvelle l'idée républicaine et fonde l'État-providence

- **Le nouveau politique porté par les idéaux de la résistance échoue**

Les années 1944-1946 voient naître de grands espoirs de fonder une vie politique différente. La vie politique à la Libération présente des caractéristiques particulières : la guerre et Vichy ont discrédité les partis politiques, accusés d'empêcher l'unité nationale, les débats d'idées sont intenses, la politisation est forte, comme si on assistait à un « éphémère œcuménisme intellectuel » (A. Kaspi) où les communistes, les gaullistes et les démocrates-chrétiens cohabitent, mais d'une manière rapidement inconcevable... L'époque penche à gauche. Les résistants souhaiteraient la création d'un grand parti de la Résistance capable de dépasser les divisions traditionnelles entre gauche et droite, où les résistants chrétiens et socialistes seraient unis – le CNR étant susceptible d'appliquer un programme d'approfondissement de la démocratie. Mais les vues des partis composant le CNR sont divergentes : la SFIO reste attachée au marxisme, les militants chrétiens de la Résistance fondent le MRP (G. Bidault) qui se recentre à droite. Si de Gaulle forme néanmoins un gouvernement « d'unanimité nationale »

(juin 1944-octobre 1946) en appelant des hommes de la Résistance, des communistes et d'anciens parlementaires, dont P. Mendes-France (radical), le choix des institutions nouvelles se fait difficilement. D'octobre 1945 à octobre 1946, il faut trois référendums et deux Constituantes pour adopter une nouvelle Constitution. La Constitution d'octobre 1946, adoptée à une faible majorité (53 %) et avec un taux d'abstention record (31 %), symptôme d'un consensus fragile... instaure un régime parlementaire proche de celui de la III^e République, mais caractérisé par un fort volontarisme démocratique. La IV^e République s'appuie donc sur un régime d'assemblée (avec une Assemblée nationale et un Sénat qui devient Conseil de la République, à fonction consultative). Le Président de la République, élu par les deux Assemblées, désigne un Président du Conseil, ce qui est nouveau.

- **Le programme du CNR n'est pas appliqué intégralement, mais la IV^e République fonde un État démocratique et social**

Rédigée par des hommes de toute obédience politique, gaullistes, communistes et socialistes, mais essentiellement inspirée des idées de gauche, la partie II du Programme du CNR (15 mars 1944) vise à bâtir une République « digne de ce nom » dont la charte des nouveaux droits économiques et sociaux doit compléter la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Si l'ensemble des mesures est insuffisamment appliqué notamment sur le plan économique (l'idée d'une organisation rationnelle de l'économie où les intérêts particuliers seraient vraiment subordonnés à l'intérêt général, l'éviction des grandes féodalités économiques et financières...) ou social (droit au travail, droit à l'instruction et à la culture, l'idée d'une garantie d'un niveau de salaire digne pour tous, ou celle de la garantie d'un pouvoir d'achat national par une politique monétaire adaptée...), les droits économiques et sociaux sont constitutionalisés : un Préambule est adossé à la Constitution de 1946 qui proclame ces nouveaux droits (droit à l'emploi, droit à la protection sociale, droit à la formation professionnelle, extension du droit syndical et du droit de grève...) qui viennent compléter les droits individuels et politiques de la Déclaration de 1789 à laquelle le texte renvoie, désormais constitutifs d'un « bloc de constitutionnalité » applicable juridiquement. Par ailleurs, de nombreuses réformes sont réalisées qui inaugurent l'État-providence : des réformes économiques (nationalisations, planification industrielle indicative et incitative dans le cadre du Plan Monnet, comités d'entreprise pour développer la « participation des travailleurs » à la direction de l'économie et à l'amélioration des conditions de travail), et des réformes sociales (Sécurité sociale visant à « assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail », statut de la Fonction publique pour « favoriser un État au service de tous » etc.), soit un ensemble de conquêtes sociales qui sont à la base de la prospérité des Trente Glorieuses.

« Unis quant au but à atteindre [...], les représentants des mouvements, groupements, partis ou tendances politiques, groupés au sein du CNR, proclament qu'ils sont décidés à rester unis après la libération : afin [...] d'établir le gouvernement provisoire de la république [...], d'assurer l'établissement de la démocratie la plus large [...] et de promouvoir les réformes indispensables [...] sur le plan économique [...] et, [...] sur le plan social : le droit au travail et le droit au repos [...], un rajustement important des salaires et la garantie d'un niveau de salaire et de traitement qui assure à [chacun] la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement humaine, la garantie du pouvoir d'achat national [...], un plan complet de sécurité sociale, [...] la sécurité de l'emploi [...] une retraite [...] la possibilité effective pour tous les enfants français de bénéficier de l'instruction et à la culture... ».

Extraits du Programme du CNR, 15 mars 1944, Partie II
(Mesures à appliquer à la libération du territoire).

Sources

- A. Kaspi, *La Libération de la France, juin 1944-janvier 1946*, Perrin, 1995/2004
G. Perret, *Les Jours Heureux*, 2012 (film sur la résistance et le CNR, avec Raymond Aubrac)
« Le Conseil national de la résistance », *La Lettre de la Fondation de la Résistance*, n° 73, juin 2013
www.eduscol.education.fr (ministère de l'Éducation nationale)

Sujet 17.

La guerre d'Algérie, 1954-1962

◆ **Problématique générale**

À l'origine, un système colonial inégalitaire

En 1930, la France célèbre officiellement le « centenaire de l'Algérie », territoire conquis en 1830 sous Louis-Philippe, et considéré comme un territoire colonial paisible et pacifié, une façon d'ignorer le poids d'un système colonial inégalitaire qui n'a en réalité jamais cessé d'être l'objet de contestations de la part des populations autochtones dominées depuis toujours. Pour certains historiens, le peuple algérien a été « exterminé » (D. Lefeuvre), pillé et soumis par le système colonial français. Après 1945, le contexte international est favorable à l'émancipation des peuples. Les deux Grands et l'ONU soutiennent les mouvements de décolonisation. En Algérie, les mouvements nationalistes revendiquent tous pour les 9 millions d'Algériens arabo-berbères l'égalité des droits avec la population dominante (un million d'Européens) installée depuis des générations. Le 8 mai 1945 – jour même de la capitulation de l'Allemagne nazie dans la Seconde Guerre mondiale –, l'insurrection armée à Sétif où est brandi pour la première fois le drapeau algérien (tricolore rouge blanc et vert avec une étoile rouge et un croissant, symboles de l'islam) est réprimée dans le sang par la métropole française. Pour les historiens, cet événement marque le vrai commencement de la « guerre d'Algérie ».

« Guerre sans nom » contre « guerre de libération nationale »

Du côté français, on ne parle pas de guerre, les appelés du contingent sont envoyés pour des « opérations de sécurité et de maintien de l'ordre », la lutte contre le FLN est assimilée à une lutte anticommuniste dans le contexte de la guerre froide. La violence du FLN est surmédiatisée en France (embuscade de Palestro, 1956), les fellagas sont comparés à des combattants sanguinaires pour justifier les opérations de représailles. Ce n'est qu'en 1999 que la *guerre d'Algérie* est reconnue officiellement. Du côté algérien, on parle de « guerre de libération nationale ». Le FLN use aussi de propagande pour rallier à sa cause toute l'opinion algérienne contre le MNA de Ferhat Abbas. Il cherche aussi à attirer la sympathie de militants français, comme les « Porteurs de valises » (réseau Jeanson), ces

personnes – minoritaires dans l’opinion, souvent communistes – qui fournissent le FLN clandestinement.

Des combattants et des sociétés traumatisés pour longtemps

D’une part, les soldats enrôlés dans la guerre d’Algérie sont confrontés à une guerre qu’ils ne comprennent pas. Il n’y a pas de front comme en 1914-1918, ni d’ennemi clairement identifié comme en 1939-1945. Appelés pour la plupart, les jeunes combattants sont majoritairement observateurs d’une violence (on torture, on mutile et on viole) dont le spectacle entraîne soit le désir de vengeance (et on passe à l’acte) soit l’hébétude (on accepte tacitement les méthodes employées), autant d’expériences traumatiques qui ont pu conduire au mutisme. Mais ce sont aussi les sociétés entières qui sont frappées, d’abord par le nombre des victimes de chaque côté : 300 000 victimes du côté algérien/23 000 du côté français (R. Branche, 2002). La population algérienne est sans doute celle qui a le plus souffert à cause des destructions considérables et des déplacements forcés : des centaines de villages ont été incendiés, 2 millions d’Algériens ont été déplacés. La population musulmane algérienne s’est trouvée prise en étau entre l’armée française qui la surveillait et la réprimait le jour et les nationalistes qui la forçaient à l’aider la nuit. En métropole, si le nombre de victimes est moins important et le vécu différent, le traumatisme n’en est pas moindre. Car la guerre d’Algérie a pénétré au cœur des familles et dans tous les milieux sociaux. L’opinion publique, peu concernée au départ, a vécu de plus en plus au rythme du conflit, réclamant la paix même au prix de l’indépendance.

Les mémoires conflictuelles de la guerre d’Algérie

La fin de la guerre d’Algérie a laissé des communautés divisées (pieds noirs, harkis, appelés du contingent, militaires) et des sentiments de culpabilité, chaque communauté conservant sa mémoire, contradictoire, et différente des discours officiels. En effet, après l’indépendance de 1962, les propagandes gouvernementales – algérienne et française – imposent le silence officiel sur les faits de la guerre en Algérie... En Algérie, le gouvernement reste englué dans une histoire officielle immobile, qui considère toujours les harkis comme des traîtres et peine à reconnaître la violence de sa guerre de libération, à savoir les crimes nationalistes du FLN contre le MNA de Messali Hadj (10 000 morts entre 1956 et 1962). Au pouvoir, depuis l’indépendance, le FLN récupère la mémoire de la guerre d’Algérie en faisant croire à l’idée d’une marche unanime vers l’indépendance menée par le seul FLN. En France, c’est dans le prolongement de Mai 1968, que se produit le retour des mémoires de la guerre, relayé par des œuvres (le film *Muriel*, d’Alain Resnais en 1969...) et l’ouverture des archives dans les années 1990. Ceci permet à l’Histoire de la guerre d’Algérie d’avancer. L’ouvrage coécrit par M. Harbi et B. Stora, *La Guerre d’Algérie, la fin de l’amnésie* (2004), est la meilleure synthèse du début du XXI^e siècle sur le sujet. Toutefois, malgré le travail réalisé et les hommages rendus (2002, un mémorial de la guerre d’Algérie est inauguré à Paris ; en 2003, le 25 Septembre est décrété jour d’hommage aux harkis ; en 2005, le président

Sarkozy dénonce la « profonde injustice » de la colonisation française, mais pas devant les harkis...). En 2006, le président algérien Bouteflika accuse la France d'avoir réalisé un « génocide » culturel de l'Algérie. En 2012, le président Hollande dénonce enfin un « système colonial profondément injuste et brutal », mais ce ne sont toujours pas les excuses qu'attend l'Algérie... En 2017, E. Macron (ministre des Finances) va loin en disant publiquement que « la colonisation est un crime contre l'humanité » ; en 2018, il lève un second tabou en reconnaissant la responsabilité de l'État français, dans la mort du mathématicien communiste, Maurice Audin, torturé par l'armée française en 1957, mais sans généraliser la dénonciation de la torture... Or, le silence qui pèse sur les faits non encore reconnus d'un côté et de l'autre de la Méditerranée, ne peut que nourrir des ressentiments, d'autant que le retour des mémoires de la guerre d'Algérie survient dans la « France algérienne » des années 2010-2020 où les descendants des immigrés algériens revendiquent une mémoire vraie au nom du devoir d'Histoire.

● Mise au point

I. L'insurrection armée du FLN le 1^{er} novembre 1954 contre la présence française en Algérie, marque le début d'une « guerre d'indépendance » longue et violente qui fait tomber la IV^e République

• Le 1^{er} novembre 1954, la France est confrontée à l'insurrection du FLN

Dans les années 1950, la France apparaît comme voulant ignorer tout mouvement de contestation nationaliste dans ses colonies. En Algérie, le statut de 1947 imposé par la métropole perpétue les inégalités sociales et politiques entre les colons et les « Français musulmans » d'Algérie. Malgré les promesses faites après la Seconde Guerre mondiale d'améliorer le statut des indigènes en Algérie, pour tenir compte de leur participation à l'effort de guerre de la métropole, les insurrections de Sétif et Guelma en mai 1945 sont réprimées dans le sang par la France et le Statut de 1947 est le symbole d'une « paix française » qui perpétue les inégalités : un électeur européen vaut alors 8 électeurs musulmans pour désigner l'Assemblée Algérienne. Les populations algériennes, « musulmans de France », sont toujours considérées comme de faux citoyens d'une République française qui n'applique pas les droits de l'Homme dans ses colonies. Dans les années 1950, le Maroc et la Tunisie évoluant vers l'émancipation, l'idée d'indépendance trouve un écho grandissant auprès des Algériens. C'est dans ce contexte international, en octobre 1954, que Ben Bella fonde le FLN (Front de libération nationale). Le mouvement nationaliste prône la lutte armée pour obtenir l'indépendance et « restaurer un État algérien démocratique et social dans le cadre des principes islamiques » (Manifeste du FLN). Issu d'une dissidence au sein du MTLD de Messali Hadj, père des nationalistes, le FLN de Ben